INSPE de l'académie de Poitiers - Site du Campus des Valois (16)

Recrutement à titre de formateur d'un professeur ou d'une professeure

des lycées et collèges en Histoire-Géographie ou en Philosophie

Quotité 25%

Support - 2025-16-SP3

Profil du poste

Un poste de formateur à l'**INSPE de l'académie de Poitiers**, en service partagé avec une quotité de 25%, est à pourvoir sur le site INSPE **Campus des Valois (16)** à partir du 1er septembre 2025 pour une durée d'un an, renouvelable chaque année (suite à un entretien annuel et en fonction des besoins de formation), pour une durée maximale de 4 ans. Ce poste s'adresse à un ou une professeure du second degré de l'une des disciplines suivantes : Histoire-Géographie ou Philosophe, avec si possible, une expérience dans le premier degré ou connaissance du premier degré. La détention du CAFFA sera appréciée mais ne constitue pas pour autant un pré-requis.

La personne recrutée sera amenée à intervenir, avec les étudiants (MEEF) et stagiaires (PEES) formés à l'INSPE, dans les domaines suivants : **analyse réflexive de pratique, communication et collaboration au sein de la communauté éducative, conception de situations d'apprentissage, élèves à besoins éducatifs particuliers (EBEP), connaissance du système éducatif (CSE), valeurs de la république**. Elle assurera le rôle de référent et d'accompagnement des stages d'étudiants de master MEEF1 mention premier degré ainsi que d'étudiants PEES mi-temps premier degré.

Localisation

Site INSPE Campus des Valois (16) - 553 Rte de la Croix du Milieu - 16400 La Couronne

Modalités de recrutement

La désignation et le renouvellement des personnels de l'académie de Poitiers en service partagé sont proposés chaque année par le Directeur de l'INSPE en fonction des besoins de formation. Les personnels ainsi désignés sont nommés par le Recteur. Ces décisions s'appuient sur les recommandations d'un comité de recrutement et de suivi qui, composé des équipes de direction de l'INSPE et de l'académie de Poitiers, siège chaque année pour analyser l'adéquation entre les besoins de formation et le mouvement des personnels de l'académie de Poitiers en temps partagé (SP) et mis à disposition (MD).

Affectation

L'enseignant ou l'enseignante signe un arrêté d'affectation également émis par le Directeur académique des services de l'éducation nationale de la Charente. Les personnels en service partagé à 25% à l'INSPE ont une double affectation :

- Une dans un établissement du second degré du département de la Charente (75%)
- Une à l'INSPE de l'académie de Poitiers, site du campus des Valois (25%)

L'affectation en service partagé est prononcée pour une durée d'un an, renouvelable chaque année (suite à un entretien annuel et en fonction des besoins de formation), pour une durée maximale de 4 ans.

Obligations de service

Les personnels en service partagé à 25% à l'INSPE font un service à temps plein, réparti en :
- trois quart de service d'enseignement dans un établissement du 2nd degré,
- un quart moitié de service d'enseignement à l'INSPE, soit 96h HTD d'enseignement (face à face) annualisées.

Au sein de l'INSPE, le service se réparti de la façon suivante :
- 96h de face à face pédagogique avec les étudiants (incluant des visites en classe, projets tutorés),
- des heures de préparation, correction, surveillance, jurys, réunions pédagogiques (conseils de formateurs) et institutionnelles (journées académiques notamment) en complément des 96h de face à face, à l'instar de tout enseignant à l'Université.

En cas de dépassement des 96 heures de face à face pédagogique avec les étudiants, une rémunération en heures complémentaires peut être opérée par l'Université.

Le service s'effectue dans toutes les activités de formation menées par l'INSPE, tant en Formation universitaire professionnalisante (étudiants de l'INSPE, master MEEF) qu'en Formation initiale statutaire (Personnels enseignant et d'Encadrement stagiaires - PEES).

Carrière/rémunération

Tout professeur des collèges et lycées nommé à l'INSPE conserve son grade, son ancienneté, sa rémunération antérieure (sauf indemnités liées à un poste ou une fonction particulière). Son avancement se poursuit dans les conditions statutaires usuelles.

L'enseignant est rémunéré par **chacune des deux institutions.** En complément, il perçoit la prime d'enseignement supérieur au prorata de la quotité de service à l'INSPE.

Un accompagnement individualisé de chaque personnel en service partagé sera assuré. Il concernera l'entrée dans la mission et le déroulement de celle-ci.

Lettre de mission

Chaque personnel affecté en service partagé à l'INSPE bénéficie d'une lettre de mission délivrée par le Directeur de l'INSPE qui précise, à l'appui de l'arrêté d'affectation, la durée de la mission, les obligations de service ainsi que les mesures d'accompagnement.

Candidature

La candidature - CV et lettre de motivation - est à faire parvenir **au plus tard le 16 juin 2025** à :

Denis Alamargot, directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers - denis.alamargot@univ-poitiers.fr
David Fevin, Directeur de l'EAFC de l'académie de Poitiers - david.fevin@ac-poitiers.fr

avec copie à :

Magali Mouchard, responsable des ressources humaines à l'INSPE - magali.mouchard@univ-poitiers.fr
Nicolas Epinoux, responsable pédagogique du site INSPE du campus des Valois - nicolas.epinoux@univ-poitiers.fr